

“L'enjeu est que cette charte soit un commencement, et non un remplacement”



PATRICIA ANDRIOT
Vice-présidente du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES), vice-présidente de la région Champagne-Ardenne

■ la charte doit permettre à chacun de s'inscrire dans une démarche de progrès – par exemple, pour nous collectivités, elle doit être un point d'appui pour améliorer la transversalité dans et entre nos collectivités, y compris sur des choses très concrètes comme les calendriers, les dossiers, et pour inscrire dans nos conventions la reconnaissance des associations pour ce qu'elles sont, et pas uniquement pour ce qu'elles font. Comme le disait Michel Dinet à l'occasion de Ariane Mnouchkine : « Nous sommes au début d'une histoire et pas à sa fin désenchantée. » Pour le RTES, tout l'enjeu est que cette charte soit un commencement, et non un remplacement. ■

publics. C'est pourquoi nous devons sortir d'une relation domnant-donnant, disant-faisant pour trouver ensemble des réponses, favoriser les innovations à même de répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de nos territoires. Dans cette perspective, deux enjeux se dessinent pour le RTES :
■ la mise en œuvre de la charte doit nous permettre d'avancer dans une logique de coconstruction des politiques publiques, de confiance plus que de défiance, avec la généralisation d'instances de concertation et la reconnaissance de l'appel à initiatives ;

Face aux crises actuelles, personne n'a de solution toute faite, personne n'a de pouvoir seul, ni les associations ni les gouvernements. La contribution de la richesse sociale, la posture qui installe une véritable reconnaissance de la contribution des associations à la création de richesses sociales.

La charte doit signifier un changement de posture qui installe une véritable reconnaissance de la contribution des associations à la création de richesses sociales. Face aux crises actuelles, personne n'a de solution toute faite, personne n'a de pouvoir seul, ni les associations ni les gouvernements.

“Pour un passage à l'acte !”



STÉPHANIE RIZET
Conseillère technique au Mouvement associatif

MICHEL MACHICOANE
Vice-président du Mouvement associatif civil et de l'action publique

se doit d'être d'abord politique puis opérationnel, de faciliter l'interconnaissance, la participation et l'implication de tous. Le dialogue instauré permet de définir les actions, les missions, les moyens des parties prenantes et de penser en amont des modalités d'évaluation pertinentes et partagées. Projets associatifs et politiques publiques ne reposent pas toujours sur les mêmes temporalités, mais leur mise en synergie se trouve dans un tel cadre, favorisée au service de l'intérêt général. ■

signer, décliner, suivre et évaluer une charte adaptée aux réalités d'un territoire ou d'un secteur sont largement identifiés. Du côté des associations, il s'agit de mettre en œuvre des projets dont elles sont à l'initiative, d'actualiser ces projets pour les adapter sans cesse aux besoins qui les ont fait naître, de s'insérer dans des logiques de coopération. Du côté de la puissance publique, il s'agit notamment de déployer une réelle politique associative, transparente dans ses objectifs et ses critères de financement. Le « tour de table »

Il y a un an maintenant, une charte des engagements réciproques était signée entre l'Etat, les collectivités territoriales et le Mouvement associatif. Ce document constituait la version actualisée d'une première charte signée en 2001 entre l'Etat et la Conférence permanente des collectivités associatives (CPCA) – devenue le Mouvement associatif. Entre ces deux dates, le texte a connu un destin paradoxal : loué pour la qualité de son contenu et sa pertinence politique, il est resté dans le même temps lettre morte. L'arrivée, parmi les signataires, des collectivités territoriales, qui sont aujourd'hui les premiers interlocuteurs et financeurs des associations, contribue à cet égard une belle avancée. Mais elle n'écartera pas le risque d'un ultime effet d'annonce non suivi de faits. Il en va pourtant de la confiance entre acteurs associatifs et acteurs publics, de leur capacité à mettre en œuvre un dialogue civil apaisé au service de l'intérêt général. Il en va aussi de leurs crédibilités respectives dans un contexte où l'enjeu démocratique n'a jamais semblé aussi urgent et fédérateur. Il est temps aujourd'hui de passer à l'acte ! Les conditions à réunir pour construire,